



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par
Olivier MEGEVAND
IA IPR de SVT

Secrétariat Inspection du
second degré
Téléphone
0594 27 22 31

Courriel :

Olivier.Megevand@ac-guyane.fr

Rectorat de Guyane
Route de Baduel
BP 6011
97306 Cayenne Cedex

Inspection pédagogique régionale

Cayenne, le 1^{er} septembre 2023

M. Olivier MEGEVAND
IA-IPR de Sciences de la Vie et de la Terre

Mme Mylène LAM-TOU-KAI
Mme Murièle NUGENT
Mme Laure Wilhelm
M. Yoann GOSSE

Chargés de mission d'inspection en Sciences de la vie et de la Terre

à
Mesdames les Professeures et Messieurs les Professeurs de SVT
S/c de
Mesdames les Cheffes d'établissement et Messieurs les Chefs
d'établissement

Objet : lettre de rentrée du corps d'inspection de SVT

Chères et chers collègues,

L'inspection de SVT est très heureuse de vous accompagner en cette nouvelle année scolaire et souhaite bien chaleureusement la bienvenue aux professeures débutantes comme expérimentées, aux professeurs débutants comme expérimentés qui rejoignent l'académie de Guyane.

Notre action pédagogique commune cette année scolaire s'inscrit dans la continuité des priorités portées par la [circulaire de rentrée ministérielle](#) et précisées dans le [dossier de presse](#) publié le 28 août, à savoir la réussite et l'épanouissement des élèves par la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité des chances et la mixité scolaire, l'engagement de tous à faire de l'école un espace protecteur garantissant la construction d'un citoyen libre, éclairé, épanoui et responsable.

Nous attirons l'attention des professeures et des professeurs évoluant en collège comme en lycée sur **l'opportunité qu'offre notre discipline, par son exigence rédactionnelle, de promouvoir l'acquisition de la maîtrise de la langue** et de participer ainsi aux objectifs ministériels d'une « pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture [qui] doit être au cœur des apprentissages ». Chacun doit être convaincu que l'intensification et l'ampleur progressive de l'acte d'écriture demandé du cycle 3 à la classe de Terminale dans « l'exigence en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe », conditionne la réussite des élèves et constitue le tenon de la réduction des inégalités scolaires, tout autant que d'une vie de citoyen éclairé et responsable. Ces citations empruntées à notre ancien ministre n'en sont pas moins réaffirmées par Monsieur Gabriel Attal, nouveau ministre de l'Éducation nationale pour qui « il nous faudra donc renouer avec la pratique de l'écrit **dans toutes les matières**, et pas uniquement en français. Dès les premiers temps d'apprentissage de l'écriture, jusqu'au baccalauréat, **nos élèves doivent écrire beaucoup pour écrire bien.** [...] L'écriture fait partie des tous premiers enseignements et des toutes premières compétences à acquérir, **à maîtriser et à perfectionner.** »

C'est dans cette optique que **nous incitons** vivement professeures et professeurs de SVT en collège à s'emparer dans leur établissement, sinon du dispositif en lui-même, tout au moins des temps de réflexion sur les modalités de mise en œuvre et le contenu du dispositif **Devoirs faits** généralisé à tous les élèves de 6^{ème} en cette rentrée scolaire.

Concernant le Lycée, l'une des annonces importantes dont nous ne doutons pas que vous en ayez eu connaissance par d'autres canaux, est le déplacement des dates des écrits de spécialité du baccalauréat au mois de juin. Cette décision, qui de l'aveu même de notre ministre Gabriel Attal est « une décision de bon sens... [pour ne point] éloigner les élèves du lycée et [en] faire décrocher un certain nombre d'entre eux avant même la fin de l'année scolaire », vous permettra de former mieux et en toute sérénité vos élèves aux épreuves terminales, dont nous avons pu mesurer en juin l'exigence. Des temps de réflexion académique pourront être pris, pour rechercher ensemble les pratiques les plus efficaces en matière de formation des lycéens.

Nous (ré)affirmons **la position importante des SVT dans la transmission et l'appropriation du principe de laïcité et des valeurs de la République**, notamment en contribuant à développer l'esprit critique des élèves, la collaboration et l'entraide et en évitant toute forme de discrimination.

L'année 2024 sera une année olympique et paralympique. L'année scolaire 2023-2024 embrassera ce grand moment planétaire et le Ministère de l'Éducation nationale qui a étendu le dispositif « Deux heures de sport en plus » (prises sur le temps périscolaire) pour concerner 10% des collèges (ils sont au nombre de quatre dans notre académie), souhaite faire de cette année olympique et paralympique le fil rouge de cette année scolaire. Restons convaincus que là encore, dans une académie où les problématiques de surpoids et d'obésité concernent un nombre grandissant de nos élèves, **les Sciences de la vie et de la Terre peuvent s'inscrire dans cette dynamique contribuant à faire de la France une nation sportive. Pour deux raisons.**

Notre discipline a toute sa place à la lecture des programmes d'enseignement, dans la promotion de la pratique d'une activité physique et sportive garante de bonne santé et de bien-être, en éclairant les élèves d'une part sur les conséquences de la sédentarité et d'une alimentation déséquilibrée hyperglucidique et les modifications physiologiques qui s'opèrent à l'occasion de l'effort physique, comme d'autre part

en éduquant les jeunes sur les risques liés au dopage. Les SVT s'inscrivent ainsi pleinement dans ces questions de santé publique et dans le déploiement d'une école promotrice de santé, participant du bien-être de l'élève.

La deuxième raison est que cette année olympique et paralympique peut être l'occasion de conduire, plus qu'à l'accoutumée, **des projets interdisciplinaires avec les professeurs d'éducation physique et sportive** pour peu qu'aient été identifiés les besoins par les équipes pédagogiques au sein des établissements, projets susceptibles d'être éligibles à la labellisation EPSa (École Promotrice de Santé). Il convient de rappeler l'importance de tels projets définis autour d'objectifs pédagogiques clairement établis sur la base des besoins identifiés chez les élèves et impliquant membres divers de la communauté éducative (enseignants, personnels infirmiers scolaires, direction d'établissement, ...) et partenaires extérieurs habilités, parce que **ces projets feront nécessairement sens** pour les élèves.

Qu'ils soient particulièrement innovants, inventifs et témoignent de cette audace voulue par notre ministre, ou plus classiques, l'inspection de SVT s'efforcera de vous accompagner en cas de besoin dans la mise œuvre de votre projet pédagogique et dans la recherche de partenaires, comme elle veillera à les mettre en lumière à l'échelle académique via notre site disciplinaire.

Dans vos établissements, la combinaison du Pacte enseignant et du CNR Éducation, offre cette opportunité de rémunérer les professeurs dans le cadre de telles missions complémentaires et de soutenir les initiatives locales.

Si les SVT ont toute leur place dans les réflexions au sein des établissements autour des questions favorisant le déploiement d'une école promotrice de santé, elles ont aussi pleinement leur place autour des questions d'environnement et de développement durable. Les CESCE (Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) peuvent être ces espaces d'échanges contribuant à favoriser la réflexion sur ces sujets. Ces questions pouvant également contribuer au bien-être des élèves et à l'apaisement du climat scolaire dans les établissements, nous vous conseillons de vous rapprocher de vos chefs d'établissement sur ces sujets. Un courrier de la DGESCO en date du 14 septembre, adressé aux Recteurs, DASEN, Chefs d'établissement et Inspecteurs visant à faire vivre la démocratie scolaire en soutenant et promouvant l'engagement des élèves au sein des CVL et CVC, rappelle que devront être élus, dans ces instances, deux « éco-délégués établissement ». Ces derniers auront des relations particulières avec les éco-délégués de classe et les référents éducation au développement durable pour participer à la mise en œuvre de la politique E3D de l'établissement et proposer des projets relatifs à la transition écologique qui peuvent participer à l'amélioration du bien-être au sein de l'établissement. Dans ce registre nous ne pouvons que vous inciter à porter des projets clairs en matière d'objectifs pédagogiques et ambitieux, ne serait-ce que pour faciliter la prise en compte des projets éducatifs EDD et favoriser leur financement par les partenaires compétents comme la CTG. Nous nous devons de vous rappeler tout l'intérêt que vous avez de solliciter notre partenaire incontournable qu'est le PNRG pour mener à bien vos projets en ce domaine. En effet, les animateurs de cet organisme sont déjà rémunérés par celui-ci et leur intervention est gratuite.

Nous vous invitons à vous reporter aux éléments relatifs à votre accompagnement professionnel proposés par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) de Guyane. Si vous n'en avez encore pris connaissance, reportez-vous au plan académique de formation où vous trouverez quelques nouveautés relatives à notre discipline. Pour ceux qui n'auraient pu s'inscrire à temps, sachez que vous pourrez le faire malgré tout en adressant votre demande à l'IA-IPR de SVT, en précisant le numéro et le nom du dispositif et du module auquel vous souhaitez participer, ainsi que le nom de votre établissement. Votre participation sera néanmoins conditionnée dans ce cas plus encore que si vous aviez participé dans les temps à la campagne d'inscription, à l'acceptation de votre chef d'établissement. En effet, il est prévu une démultiplication des sites de formation. Vous serez donc inscrit sur le site le plus proche de votre lieu d'affectation. D'ici quelques semaines, les formateurs seront à même de communiquer les dates précises et les sites des formations.

Nous portons à votre connaissance des ressources pédagogiques proposées par l'Onisep dans le cadre des heures dédiées à l'orientation (<https://www.onisep.fr/equipes-educatives>). Ce corpus peut vous être utile afin d'accompagner les élèves dans l'acquisition de compétences à s'orienter tout au long de la vie, et dans la réflexion et la construction progressive d'un projet personnel d'orientation.

Enfin, il est important de rappeler tout **l'avantage que revêt depuis quelques années l'utilisation du numérique dans nos enseignements.** Qu'il s'agisse du numérique dédié (logiciels spécifiques) aux SVT ou du numérique favorisant l'acquisition ou l'exploitation de données, le travail collaboratif ou au service de la maîtrise de la langue (espace d'écriture collaborative), celui-ci contribue grandement à rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages. **Toutefois, il ne peut se substituer systématiquement à toute autre forme de support d'activité.** Il appartient à chacun de mesurer la plus-value de ce dernier au regard des supports d'activité plus classiques. A chaque fois qu'une notion peut être construite en faisant appel au réel et au concret, **le matériel biologique ou géologique doit être absolument privilégié. Il en va de la construction mentale de nos élèves et de leur bonne compréhension du monde réel qui les entoure.**

Des formations autour du numérique et de son utilisation en classe ont été maintenues au PAF. Des changements ont dû être opérés à l'échelle académique avec le départ de Madame Chloé Deplaud et un nouvel IAN SVT et chargé de mission pour le déploiement du numérique en académie a été nommé en la personne de Madame Audrey Boisson, enseignante au collège Lise Ophion. Elle aura en charge ces formations et constituera votre interlocuteur privilégié pour toutes ces questions.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la plateforme apps.education.fr vous accompagne au quotidien pour répondre aux besoins du travail à distance ou pour des échanges collaboratifs entre pairs.

En annexe de ce courrier de rentrée, vous trouverez un vademecum succinct, listant un certain nombre de textes officiels et notes de service édités par le ministère ou l'inspection générale de SVT, qui pourraient être utiles dans le cadre de votre enseignement ou la gestion des laboratoires de Sciences de la vie et de la Terre.

Nous adressons, mes chargés de mission et moi-même, des remerciements collégialement partagés à chacune et chacun d'entre vous pour votre implication au service de la réussite de tous les élèves. Nous remercions également tous les collègues qui accompagnent (accompagneront) les professeurs stagiaires et les enseignants contractuels dans l'entrée dans le métier.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire.

Nous restons disponibles si des questionnements émergent et vous souhaitons à tous une excellente année scolaire.

Olivier Mégevand
IA-IPR de SVT



VADEMECUM

REGLEMENTATION, TEXTES DE REFERENCE ET BONNES PRATIQUES

N.B. : Certains textes sont anciens et n'ont à ce jour pas été remplacés. Ils restent applicables jusqu'à nouvel ordre et régissent la réglementation en la matière.

Les programmes en vigueur à la rentrée 2023

- Au collège :
 - [Cycle 3](#)
 - Cycle 4 ([programme de 2020](#) et [ressources](#))
- Au lycée :
 - [Enseignement de sciences de la vie et de la Terre](#) (programmes et ressources)
 - [Enseignement scientifique](#) (programmes et ressources)

Circulaire relative aux dissections animales

- Réglementation en vigueur :
 - https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo29/MENE1618745C.htm?cid_bo=104634

Sorties scolaires

- Les bonnes pratiques :
 - <https://www.education.gouv.fr/media/19505/download>

Sécurité en salle et au laboratoire

- Fiche générale :
 - https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/medias/fichier/guide-se-curite-aout-2016_1484596854834-pdf?INLINE=FALSE
 - <https://www.education.gouv.fr/media/19505/download>
- Conduite à tenir en cas d'accident :
 - <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/conduite-tenir-en-cas-d-accident>

Contenus des programmes évalués pour l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité (sous réserve de modifications non encore publiées)

- A partir de la session 2023 :
 - <https://eduscol.education.fr/document/4049/download>

Le Grand Oral (sous réserve de modifications non encore publiées)

- [Déroulement de l'épreuve](#)
- A partir de la session 2023 :
 - guide actualisé « [Grand oral et enseignement de spécialité](#) »
 - [ressources](#)
 - [note de service](#) encadrant le déroulement de l'épreuve
 - [restriction](#) sur la fonction des supports produits par l'élève et du tableau lors de la passation orale

LES SITES DISCIPLINAIRES

- Le site SVT : <https://svt.dis.ac-guyane.fr>
- Le site EDD Guyane : <https://edd.dis.ac-guyane.fr>
- Le site EPSa (à venir) : lien communiqué ultérieurement

DATES-CLE DU PREMIER TRIMESTRE – A RETENIR**Les réunions de rentrée**

- Réunions collège selon secteur :
 - les 3, 4 et 9 octobre en après-midi

- Réunions lycée : le 9 octobre en matinée

Les manifestations EDD

- Semaines européennes du développement durable du 18 septembre au 8 octobre
- COP26 Climat à Glasgow (UK)
- Semaine européenne de la réduction des déchets du 20 au 28 novembre